

## Conseiller pédagogique ASH

### **CADRE DE FONCTIONNEMENT :**

L'enseignant est placé sous la responsabilité de l'IEN en charge de l'ASH.

### **FONCTIONS ET MISSIONS EXERCÉES :**

Les missions des conseillers pédagogiques sont inscrites dans la circulaire n°2015-114 du 21-07-2015 parue au BOEN n°30 du 23-07-2015.

- **Auprès des enseignants préparant le CAPPEI :**
  - Assurer un accompagnement
  - Organiser des regroupements départementaux
- **Auprès des enseignants spécialisés :**
  - Aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets pédagogiques
  - Répondre aux demandes pédagogiques d'équipes ou individuelles
  - Favoriser la mise en œuvre de pratiques pédagogiques innovantes
- **Auprès des enseignants débutants non spécialisés :**
  - Organiser et mettre en œuvre des stages de formation continue
  - Accompagner sur le terrain
  - Participer à l'accompagnement à l'entrée dans le métier
- **Auprès des AESH**
  - Organiser et mettre en œuvre la formation des AESH
- **Dans la circonscription :**
  - Participer aux réunions institutionnelles avec les différents partenaires
  - Aider à la mise en œuvre des journées de formation des enseignants référents
  - Participer à la mise en place des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap
  - Organiser les animations pédagogiques
  - Représenter l'IEN ASH dans certaines circonstances
  - Accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription
- **Dans le département :**
  - Participer à la formation initiale des stagiaires et des étudiants de l'INSPE
  - Participer à des stages de formation continue
  - Conseiller les conseillers pédagogiques de circonscription en matière d'école inclusive
  - Répondre à des demandes institutionnelles pour des interventions ponctuelles
- **Sur le plan académique :**
  - Intervenir dans la formation des enseignants spécialisés
  - Participer aux groupes de travail académiques

- **Au niveau national :**

- Etre correspondant départemental de l'Institut National Supérieur Formation et Recherche – Handicap et Enseignements adaptés (INSHEA)

**CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES :**

- Détection du CAFIPEMF ou du CAPPEI

**IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :**

Les 3 postes sont basés à la DSDEN du Morbihan à Vannes.

Les missions engendrent des déplacements réguliers sur un secteur défini.

**CONTACT :**

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Magali GEORGES, IEN en charge de l'ASH, au 02 97 01 86 28